

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-YAN

Séance du Lundi 17 Octobre 2016

Madame Le Maire ouvre la séance à 20H30

Mr Patain Olivier est élu secrétaire de séance

Membres présents

Bernigaud Roger, Campagnani Jean Philippe, Caron Jean, Grillet Bernard, Grillet Jean Pierre, Guerin Yannick, Merle Emilie, Patain Olivier, Philippe Catherine, Ponsot Elisabeth, Thourault Madeleine.

Membres absents excusés : Renaud Nadège qui donne pouvoir à Philippe Catherine

Lemoine Isabelle qui donne pouvoir à Patain Olivier

Meunier Marilyne qui donne pouvoir à Ponsot Elisabeth

Desroches Laurent qui donne pouvoir à Guerin Yannick

Le quorum est atteint, le conseil peut valablement délibérer.

Ordre du jour :

- Approbation du compte rendu de la réunion du 19 Septembre 2016
- Budget : tarif repas adulte restaurant scolaire, subvention association, décision modificative budgétaire
- Travaux : point de situation sur les chantiers en cours
- Communauté de communes de Paray le Monial : point de situation
- Questions et informations diverses

Approbation du compte rendu de la réunion du 19/09/2016 :

Le compte rendu a été transmis avec l'ordre du jour de la réunion de ce soir. Madame le Maire demande aux conseillers municipaux si des modifications sont à apporter au compte rendu et propose au conseil de passer directement à l'approbation du compte rendu.

Le conseil approuve ce compte-rendu à l'unanimité.

Budget :

1/ Tarif repas adulte restaurant scolaire

Mme le maire fait part de la demande de certains enseignants qui souhaitent prendre leur repas au restaurant scolaire. Cette prestation peut être fournie par le prestataire Sud Est Restauration. Le même principe de fonctionnement par inscription est nécessaire. Le prix du repas

adulte est proposé à 7,00 € et sera facturé au mois comme pour les familles. Cette possibilité sera effective à partir du 4 novembre 2016.

Le conseil délibère favorablement et fixe le prix du repas adulte à 7,00 € par repas.

2/ Subvention association

Le conseil municipal avait mis en attente la demande de subvention de l'association « Saint Yan club ULM » dont le siège social est basé sur la plateforme aéronautique. L'association a pour objet la promotion et le développement de l'aviation légère et ultra légère. L'association souhaite aussi contribuer au développement local de la commune et du tourisme. Le montant demandé est de 400 €. Cette association a co-organisé la manifestation qui s'est déroulée sur la plateforme aéronautique en septembre (Wing wheels), a fait une porte ouverte en juin et a participé au Fly in.

Le conseil municipal délibère favorablement à l'attribution d'une subvention d'un montant de 300,00 €.

3/ Décision modificative budgétaire

Les travaux engagés par le département de Saône et Loire sur la RD 982 entraînent des coûts de travaux sur l'assainissement car il faut procéder à l'abaissement puis la mise à niveau des tampons d'assainissement sur l'ensemble du tracé (18 tampons sur cette portion), ce qui se traduit par un devis établi à 33 750 € HT soit 40 500 € TTC. Ces travaux, qui se cumulent avec ceux déjà réalisés en juin, n'étaient pas prévus au budget. Il est donc nécessaire de procéder au vote d'une décision modificative sur le budget assainissement. Mme le maire passe la parole à Olivier Patain, adjoint qui fait part des modifications à apporter. La proposition de DM est la suivante :

FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES		DEPENSES		RECETTES	
61523	6 000,00	70611	1 500,00	2156	60 000,00	1641	60 000,00
6156	-4 500,00						
1 500,00		1 500,00		60 000,00		60 000,00	

A la suite de la présentation, la délibération est votée à l'unanimité.

4/ indemnité de conseil pour le comptable payeur

Il est nécessaire de prendre une délibération pour le versement de l'indemnité de conseil de Mme Dard, trésorier payeur de la collectivité. L'indemnité de conseil s'élève à 394, 20 € net (432,50 € brut) pour l'année 2016. Le conseil délibère favorablement.

Travaux : point de situation sur les chantiers en cours :

1/ Travaux local ADMR

Les travaux ont démarré comme prévu début octobre et devraient se terminer début novembre, tout se déroule sans problème. L'isolation du plafond sera réalisée par les employés communaux en passant par le grenier.

2/ Travaux de voirie

Les travaux de voirie prévus par la commune sont maintenant terminés.

Les travaux de la rue Jules ferry devraient commencer prochainement. Les entreprises retenues sont :

- lot n 1 voirie : Colas pour un montant de 88.291,50 € H.T.
- lot n ° 2 éclairage public : Citéos pour un montant de 14.797,60 € H.T.
- lot n° 3 aménagement paysager : entreprise Alvès pour un montant de 25.420,70 € H.T.

Le budget total de l'opération s'élève à 128.799,80 € H.T.

Au niveau des recettes, nous avons l'avis d'attribution de la DETR pour un montant de 30.277 €, la subvention sollicitée auprès de la région Bourgogne franche Comté devrait être du même montant, mais la notification d'attribution ne nous est pas encore parvenue à ce jour.

3/ Réflexion Travaux 2017

Afin de préparer les travaux et les projets sur les années à venir, Mme le Maire propose au conseil de solliciter l'aide d'une assistance à maître d'ouvrage pour envisager les travaux d'aménagement de l'entrée du bourg située route de Poisson. Les entreprises Ingepro et Adage seront sollicitées pour un devis.

De même pour le volet bâtiment, des travaux sur la salle de l'ancienne cantine ainsi que les locaux de l'école seraient à envisager. Il serait nécessaire de pouvoir faire un chiffrage pour vérifier la faisabilité de ces projets et les anticiper au niveau budgétaire. Il est nécessaire d'avoir des projets pratiquement prêts à être engagés car les demandes de subvention sont souvent connues tardivement avec un délai de dépôt des demandes très court.

Communauté de Communes de Paray le Monial : point de situation :

Il n'y a pas plus d'élément connu sur la fusion. Une réunion est prévue pour aborder la question des zones d'activités économiques la semaine prochaine.

Il a été décidé de mettre en place des conventions de mise à disposition du personnel communautaire sur les communes, 4 agents sont concernés pour Saint Yan. Les dossiers vont être présentés à la prochaine commission paritaire du centre de gestion. Cette convention prendra effet à compter du 15/12/2016 jusqu'au 31/12/2017. C'est le prochain conseil communautaire qui prendra la décision de garder ce mode de fonctionnement avec des aménagements éventuels, ou de redonner cette compétence aux communes.

Questions et informations diverses :

1/ Changement du régime indemnitaire des agents communaux

Mme le maire informe le conseil municipal de l'évolution du régime indemnitaire des agents communaux. Le nouveau régime indemnitaire intitulé RIFSEEP (Régime Indemnitaire des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) est à mettre en œuvre pour le 01/01/2017. Le RIFSEEP vise à regrouper toutes les primes existantes et à faire évoluer les modalités de versement. Il y aura 2 volets :

- l'indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise (IFSE) liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle.

- le complément indemnitaire annuel (CIA) qui sera versé selon l'engagement professionnel et la manière de servir de l'agent. Il est facultatif et peut varier d'une année sur l'autre.

Il est nécessaire de fixer un certain nombre de principes qui seront soumis pour avis au comité technique du centre de gestion avant que le conseil municipal délibère sur le régime indemnitaire mis en place.

Pour l'IFSE, il faut déjà fixer les catégories de personnel bénéficiaires. Mme le maire propose que soient bénéficiaires les agents titulaires ainsi que les agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet, à temps partiel présent, en y ajoutant pour cette catégorie de personnel une condition d'ancienneté de service de 3 mois. De plus, il est nécessaire de déterminer les groupes de fonction ainsi que les montants maximums. Les éléments sont les suivants :

Répartition des groupes de fonction par emploi pour le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux		Montant annuel maximum (plafond)	
GROUPE DE FONCTION	EMPLOI (à titre indicatif)	Non logé	Logé pour nécessité de service
Groupe 1	Secrétaire de mairie, gestionnaire comptable, assistante de direction	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Agent d'exécution, agent d'accueil	10 800 €	6 750 €

Répartition des groupes de fonction par emploi pour le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux		Montant annuel maximum (plafond)	
GROUPE DE FONCTION	EMPLOI (à titre indicatif)	Non logé	Logé pour nécessité de service
Groupe 1	Eboueur, égoutier, poste d'encadrement, qualification particulière, compétence particulière	11 340 €	7 090 €
Groupe 2	Agent d'exécution,	10 800 €	6 750 €

Le montant annuel (dans la limite des plafonds fixés) correspondant aux fonctions sera décidé par arrêté de l'autorité territoriale en application de critères ou d'indicateurs suivants :

Critères professionnels n° 1 : fonction d'encadrement, de coordination, de pilotage ou de conception.

Les indicateurs : responsabilité d'encadrement, responsabilité de suivi de projet, ampleur du champ d'intervention, résultats obtenus

Critères professionnels n ° 2 : Technicité, expertise, expérience ou qualification nécessaire à l'exercice des fonctions.

Les indicateurs : connaissances (de niveau élémentaire à expertise), autonomie, initiative, diversité des tâches à conduire, diversité des compétences

Critères professionnels n ° 3 : Sujétions particulières ou degré d'exposition au poste au regard de l'environnement professionnel.

Les indicateurs : vigilance au regard des risques, responsabilité du matériel, poste physique, confidentialité, relation interne, externe

Le conseil municipal devra se positionner sur le maintien ou non du régime indemnitaire pendant les congés maladies :

L'IFSE sera versée mensuellement.

Pour les CIA, la même proposition est faite pour les bénéficiaires : les agents titulaires ainsi que les agents contractuels de droits public à temps complet, à temps non complet, à temps partiel présent an y ajoutant pour cette catégorie de personnel une condition d'ancienneté de service de 3 mois

Répartition des groupes de fonction par emploi pour le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux		Montant annuel maxima (plafond)
GRUPE DE FONCTION	EMPLOI (à titre indicatif)	
Groupe 1	Secrétaire de mairie, gestionnaire comptable, assistante de direction	1260 €
Groupe 2	Agent d'exécution, agent d'accueil	1200 €

Répartition des groupes de fonction par emploi pour le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux		Montant annuel maxima (plafond)
GRUPE DE FONCTION	EMPLOI (à titre indicatif)	
Groupe 1	Eboueur, égoutier, poste d'encadrement, qualification particulière, compétence	1260 €

	particulière	
Groupe 2	Agent d'exécution,	1200 €

Le montant sera aussi fixé par arrêté de l'autorité territoriale dans la limite du plafond annuel par groupe de fonction en prenant en compte la manière de servir et l'engagement professionnel de l'agent apprécié dans le cadre de l'entretien annuel. Le montant attribué pourra être compris en 0 et 100 % du plafond fixé pour le groupe de fonction correspondant.

Mme le maire propose d'avoir la même position concernant le maintien du versement du CIA pendant certains congés que celle prise pour l'IFSE. Le CIA fera l'objet d'un versement en une seule fois et ne sera pas reconductible d'une année sur l'autre, le montant sera proratisé en fonction du temps de travail.

Le projet de délibération sera transmis au comité technique pour avis, le conseil municipal devra délibérer ensuite.

2/ Tableau des effectif des agents communaux

Il est nécessaire de procéder à la mise à jour du tableau des effectifs de la commune

Le conseil municipal délibère favorablement sur le tableau des effectifs suivants :

Grade ou emploi	Catégorie	Effectif	Effectif pourvu	
Secteur administratif				
Adjoint administratif de 2 ^{ème} classe	C	1 emploi permanent à temps non complet	7H00	Bibliothèque Effectif pourvu
Secteur Technique				
Adjoints technique 2 ^{ème} classe	C	1 emploi permanent à temps non complets	29 H00	École Effectif pourvu
Adjoints technique 2 ^{ème} classe	C	1 emploi permanent à temps partiel (titulaire d'un temps plein)	28 H00	École Effectif pourvu
Adjoints technique 2 ^{ème} classe	C	1 emploi permanent à temps complets	35 H 00	Service technique Effectif pourvu

Il est décidé de procéder à la suppression du poste de garde champêtre non pourvu depuis de nombreuses années, ainsi que d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps non complet d'une durée de 9H00 hebdomadaire.

3/Chemin de randonnée

Mme le maire passe la parole à Jean Caron. La collectivité a reçu un courrier du Conseil départemental concernant la mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIPR). La liste des chemins inscrits a été transmise. Après étude, il apparaît qu'un certain nombre de chemins ne sont pas inclus, il conviendrait de les rajouter à la liste établie. Les chemins suivants sont concernés :

VC n°5 du Bourg jusqu'au 001 (A)

CR des Grands Bois Battus (B)

CR de l'étang Tarrion (C)

CR de la Brosse à Bosserand (D)

VC de Charnay à la jonction 019/031 (E)

CR de la Brosse à Meix Pleureux jonction 007/005/004 (F)

Le conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité sur l'inscription des chemins pré-cités au PDIPR.

4/Urbanisme

Mme le maire fait part d'une demande de CU B pour une construction sur le secteur de Bon vin. Il s'agit d'un projet pour la construction d'une maison d'habitation sur un secteur où les raccordements eau et EDF sont possibles sans prise en charge de la part de la commune, d'autres habitations sont présentes à proximité immédiate du projet. C'est pourquoi afin d'appuyer la demande il est nécessaire de prendre une délibération motivée.

Au vue de l'exposé de la demande, le conseil délibère favorablement à la demande de CU B sollicitée.

5/ Calendrier des élections 2017

les dates retenues pour les élections présidentielles sont le 23/04/2017 et le 07 /05/2017.

Les dates retenues pour les élections législatives sont les 11 et 18 juin 2017.

6/repas des aînés

229 invitations ont été envoyées, le repas a lieu le 06/11/2016.

Les colis de fin d'année seront à distribuer aux alentours du 15 décembre.

7/ Cérémonie du 11 novembre

L'organisation a été arrêtée avec la FNACA, la cérémonie aura lieu au monument aux morts de la mairie le vendredi 11 novembre à 11 H 30.

8/ Décoration de Noël

Il est décidé de l'organisation de la pose des décors de Noël, la date retenue pour le montage est le 26/11/2016. Les sapins sont commandés et seront livrés le 25/11/2016. La date de démontage est fixée au 07/01/2016

9/ Prochaines dates

Commission Voirie : samedi 19 novembre à 9h

Commission communication : mercredi 9 novembre à 20h30

Commission finances : mercredi 16 novembre à 20h30

La prochaine réunion de conseil municipal est prévue pour le 21 novembre 2016 à 20h30

Mme Le Maire clos la séance à 22h10

Le secrétaire de séance,



Olivier PATAIN